

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Président

Objet : Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2143-3 et L.5211-9,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2022 portant création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,

Considérant que le Président de la Communauté de Communes doit désigner par arrêté la liste des membres de ladite commission ainsi que son représentant à la présidence,

ARTICLE 1 – Désignation du représentant du Président

M. Laurent PETIT, conseiller communautaire et membre du Bureau, est délégué pour assurer les fonctions de Président de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

A cet effet, délégation de signature lui est accordée pour le bon fonctionnement de la commission.

ARTICLE 2 – Désignation des élus titulaires

Sont désignés, en tant que membres titulaires de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- M. Nicolas BARBE, conseiller communautaire et membre du Bureau,
- M. Jean-Marc GROSJEAN, conseiller communautaire,
- Mme Karine PONTARLIER, conseillère communautaire et 7^{ème} Vice-présidente,
- M. Didier CHAUVIN, conseiller communautaire et 6^{ème} Vice-Président,
- M. Daniel DEFRAISNE, conseiller communautaire et 3^{ème} Vice-Président,
- Mme Laurence INVERNIZZI, conseillère communautaire et membre du Bureau,
- M. Damien MUZEREAU, conseiller municipal de la commune de Dommartin,

ARTICLE 3 – Désignation des élus suppléants

Sont désignés, en tant que membres suppléants de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- Mme Marianne CLERC, conseillère municipale de la commune de Dommartin,
- Mme Sylvie DOS SANTOS, conseillère municipale de la commune de la Cluse-et-Mijoux,
- Mme Marielle HENRIET, conseillère municipale de la commune des Granges-Narboz,
- Mme Martine DROZ-BARTHOLET, conseillère communautaire,
- M. Julien COTE-BERNIER, conseiller municipal de la commune de Sainte-Colombe,
- Mme Hélène BLOQUERE-CHAMBELLAND, conseillère municipale de la commune des Verrières-de-Joux,
- M. Jérémie FLUCHOT, conseiller municipal de la commune de Vuillecin,

ARTICLE 4 – Désignation des représentants d'associations ou d'organismes concernés

Sont désignés, représentants d'associations ou d'organismes concernés de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

Association ou organisme	Désignation
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	M. PRENCIPE Michel, ou son représentant
Association des Malentendants	Mme RAMPIN Marie-Marcelle, ou son représentant
Association Valentin Haüy	M. LOUVRIER Jacques, ou son représentant
Association des Paralysés de France	Mme TYRODE Christine, ou son représentant
Pôle accompagnement handicap/ADAPEI	Mme BONNOT Orlane, ou son représentant
Association ELIAD	M. COLIN Jacques, ou son représentant
Association "Ô Doux Gem"	M. LONCHAMPT Nicolas, ou son représentant
Association "Droits Devant 25"	M. VIEILLE Romaric, ou son représentant
Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier	Mme MAIRE Anne-Sophie, ou son représentant
Association Ensemble pour des Loisirs Adaptés de pleine Nature	Mme GAZELLE Françoise, ou son représentant

ARTICLE 5 – Durée de la désignation

Les désignations opérées par le présent arrêté perdureront jusqu'à ce qu'il soit procédé à un remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

ARTICLE 6 – Exécution

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifiés aux intéressés,
- Affiché,
- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis au contrôle de légalité,

Fait à Pontarlier, le 9 avril 2024

Le Président



Patrick GENRE



